

DERRIÈRE LES RÉVOLUTIONS ARABES : LE SPECTRE RÉVÉLÉ DE LA PRÉDATION FINANCIÈRE

|| WILLIAM BOURDON



William Bourdon est avocat, spécialisé en matière de droits de l'homme, en particulier dans la défense des victimes de la mondialisation et de crimes contre l'humanité. Ancien secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme de 1995 à 2000, il est président de l'association Sherpa qu'il a fondée en 2001.

BOURREAUX POLITIQUES ET PRÉDATEURS FINANCIERS : MÊME COMBAT

Pendant toute l'année 2011, de Tunis au Caire en passant par Rabat, nous avons entendu de la bouche des émeutiers révolutionnaires rassemblés par centaines de milliers dans les rues des slogans inédits. Pour la première fois, les insurgés réclamaient d'une seule et même voix et dans le même temps le jugement des grands criminels de sang et de ceux en col blanc. Ils établissaient ainsi un nouveau lien dialectique entre les grands prédateurs financiers et les bourreaux : un paradigme neuf qui n'a pas fini de se diffuser à l'échelle de la planète.

Bien évidemment, l'émergence d'une société civile internationale et les logiques de réseaux de solidarité qu'elle a initiées à travers le monde et au sein même des sociétés civiles locales, notamment grâce à Internet et aux réseaux sociaux, ne sont pas étrangères à la diffusion universelle d'une conviction commune : ceux qui oppriment, qui torturent, pillent aussi leur pays et leur population. Celui qui, de la main gauche, organise la torture dans les lieux de détention est presque toujours celui qui, de la main droite, donne instruction à ses conseillers de virer chaque jour, chaque mois, des millions de dollars sur les comptes bancaires de sociétés qui contrôlent – parfois directement – les caisses du Trésor public de son pays. En se diffusant clandestinement de

disques durs en clés USB, les images et les sons ont également provoqué – toujours grâce au « réseau des réseaux » – une prise de conscience de l'opinion publique internationale parfois abasourdie par l'ampleur de ces détournements. De plus en plus de citoyens à travers le monde ont ainsi fait ce lien décisif entre la corruption et les graves dommages qu'elle cause à la démocratie et à l'État de droit.

Chacun a bien compris que, lorsqu'un dirigeant pille son pays après en avoir maltraité la population, il est nécessairement obsédé par l'idée d'organiser son impunité. Et c'est cette obsession qui le conduit, quand il ne l'a pas déjà amorcé, à martyriser les grandes libertés publiques dans une sorte de cercle vicieux dont la population fait toujours les frais.

QUAND LES POPULATIONS REPRENENT LA MAIN : UN EMBRYON DE CONTRÔLE CITOYEN

Ce mouvement ne fait cependant que commencer. La lutte contre la grande corruption devient enfin la préoccupation internationale majeure. Même si jusqu'ici les opinions publiques n'étaient pas dupes des logiques de double discours et d'affichage qui ont caractérisé les déclarations d'intention de nos décideurs publics à la sortie de chaque G8 ou de chaque G20, des petits pas ont été faits s'agissant de la lutte contre les paradis fiscaux à l'issue de la dernière réunion du G20 à Cannes, en novembre 2011. On ne peut s'empêcher de penser qu'une certaine logique opportuniste régit les comportements des grands pays lorsqu'ils feignent de découvrir – et donc de s'y intéresser – les phénomènes de la grande corruption à l'occasion de la crise financière actuelle.

Mais la grande affaire, c'est celle de la prise en main par les populations de leur destin. Les foules qui défilaient de Tunis à Tripoli en passant par Bahreïn et les slogans réclamant l'arrêt des logiques financières purement claniques démontrent, s'il en était encore besoin, que ces problématiques complexes ont été appréhendées par la rue. Par exemple, la pression de la société civile et des médias au Brésil ont conduit la nouvelle présidente à se débarrasser d'un certain nombre de ministres corrompus. De la Colombie à la Corée du Sud, les nouveaux maires de Bogotá et de Séoul incarnent, l'un et l'autre, une ambition d'intégrité et de rupture avec les logiques de prébende.

Bien évidemment, les conférences des parties qui se réunissent dans le cadre de l'UNCAC, en ce qu'elles ont permis la mise en réseau des grandes organisations de lutte contre la corruption, portent une part importante dans la conscientisation des peuples.

BIENS MAL ACQUIS RÉAPPARAISSENT RAREMENT : COMMENT BRISER LE MUR DE L'IMPUNITÉ ?

Le bilan concernant la restitution des avoirs publics détournés reste pourtant bien maigre. Pour l'instant, seuls 2 % des avoirs détournés par les grands prédateurs financiers ont été restitués aux populations concernées¹. S'il faut remercier les peuples arabes d'avoir remis au centre des préoccupations de la communauté internationale l'épineuse question de la restitution des biens mal acquis, il faut pour autant rester vigilant : le chemin à parcourir risque d'être long.

Certes, l'article 51 de la Convention internationale de Mérida² fait peser cette obligation sur les États qui l'ont ratifiée. En France, il a fallu que Transparence International France³ et Sherpa⁴ déposent des plaintes entre les mains du parquet de Paris pour obtenir, après plusieurs mois de démarches inlassables, qu'il ouvre une information, aujourd'hui suivie par deux juges d'instruction du pôle financier à Paris. Grâce au concours des juristes de Sherpa, le 9 novembre 2010, nous avons obtenu de la Cour de cassation – qui bravait là les réquisitions contraires du parquet – qu'elle déclare recevable la constitution de partie civile de l'association Transparence Internationale France, que j'ai l'honneur de défendre⁵. Trois ans de bataille juridique publique et médiatique auront ainsi été nécessaires pour aboutir à ce qu'une porte s'ouvre enfin. Espérons que cela permettra d'ébrécher progressivement l'incroyable mur d'impunité que ces grands prédateurs financiers ont dressé pour organiser leur irresponsabilité. Il faut cependant prendre garde, car l'occasion est belle pour l'Europe, et particulièrement pour la France, de restaurer une image quelque peu écornée par des années de complaisance, qui a confiné à la complicité avec certains régimes despotiques tels que celui de Ben Ali.

Chacun voit bien alors que les logiques politiques conduisent à la logique du « deux poids deux mesures ». Ainsi, s'agissant de l'interception des avoirs détournés des despotes arabes déchus, le parquet de Paris a été relativement vigilant. Mais à l'inverse, dans le dossier des biens mal acquis africains (Gabon, Congo et Guinée), le parquet refuse toujours d'élargir la saisine des juges d'instruction au vu des notes pourtant édifiantes établies par Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins, la cellule française de lutte antiblanchiment).

En tout état de cause, rien ne sera possible si les paradis fiscaux ne finissent pas par tomber progressivement les uns derrière les autres. Certains pays ont déjà fait des progrès, mais cela a conduit à une nouvelle migration de l'argent sale qui, en partie, a quitté les banques de

1 | Selon la Banque mondiale qui a lancé l'initiative StAR (Stolen Asset Recovery, « recouvrement des avoirs volés »).

2 | Le 9 décembre 2003, 114 pays signaient à Mérida, au Mexique, la Convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC, UN Convention Against Corruption). En octobre 2011, 140 pays l'avaient signée, et 154 l'avaient ratifiée.

3 | Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique : www.transparence-france.org

4 | Site de l'association Sherpa : <http://www.asso-sherpa.org/>

5 | Cass. crim., 9 novembre 2010, n° 09-88.272, 6092.

Genève et du Luxembourg pour se déplacer vers des lieux plus sereins, tels que les banques des pays du Golfe, de Hong Kong ou de Singapour, voire de Pékin. Aucun juge européen n'aura alors la moindre chance d'obtenir une quelconque entraide de ses homologues dans ces différents pays qui font preuve, et depuis de longues décennies, d'un manque de coopération en la matière.

Un autre important sujet de préoccupation risque de nous interpellier dans les prochains mois : en ce qui concerne les avoirs détournés, doit-on et peut-on les restituer automatiquement aux pays qui en ont été privés alors que, parfois, ce sont les dirigeants de ces mêmes pays qui sont les suspects et peut-être même demain les condamnés ?

Ces quelques exemples nous incitent à imaginer qu'une Banque internationale *ad hoc*, évoquée encore timidement dans certains groupes de travail de la Banque mondiale, puisse être un jour créée, adossée par exemple à cette dernière ou aux Nations unies, au sein de laquelle tous ces avoirs seraient logés, administrés et restitués au cas par cas. Cette restitution ne pourrait intervenir qu'après consultation d'un comité de supervision dont nous pensons qu'il devrait être composé des plus grandes organisations internationales de défense des droits de l'homme.

L'Utopie, qui avance en crabe, amorce aujourd'hui une reprise ; c'est dire le défi considérable qui pèse sur nous et sur toutes les grandes ONG vouées à être, et pour longtemps, les mandataires des populations opprimées. ■